

**L'apprentissage des techniques policières – les enseignements  
d'Arsène Lupin au moyen de la nouvelle « Herlock Sholmes arrive trop tard »**

**Gilles Renaud  
Juge, Cour de justice de l'Ontario**

**Le 1 mai, 2023**

**Propos introductifs**

D'entrée de jeu, je me dois de passer aux aveux et de reconnaître que les techniques policières s'enseignent fort bien au sein des écoles spécialisées, notamment à Regina pour ce qui est de la Gendarmerie royale du Canada et à l'École nationale de police, à Nicolet. Et, de plus, n'étant pas policier, je suis nul doute mal situé pour prétendre prodiguer des leçons à celles qui s'évertuent à défendre nos foyers. Toutefois, une carrière de quatre décennies en matière criminelle, dont 28 ans à instruire des procès, m'inspire à vouloir fournir des aperçus aux enquêtrices quant à certains éléments du travail qui incombent aux agentes de la paix et surtout dans le cadre des enquêtes.<sup>1</sup>

Qui plus est, je suis d'avis que je suis en mesure d'appuyer les travaux des enquêtrices en relevant une source d'enseignements trop souvent négligée par les formatrices, à savoir le monde de la littérature. À l'appui de cette affirmation, qu'il me soit permis de citer le professeur John Wigmore, illustre enseignant du droit de la preuve :

---

<sup>1</sup> Voir les [autres documents dans cette série](#) : « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de 'L'arrestation d'Arsène Lupin' » - Jurisource - le 23 mars 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Sherlock Holmes au moyen de 'L'aventure des cinq pépins d'orange' » - Jurisource - le 24 mars 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre 'L'étrange cas du docteur Jekyll et de Mr. Hyde' », de R.L. Stevenson » - Jurisource - le 3 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de 'L'évasion d'Arsène Lupin' » - Jurisource - le 5 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Arsène Lupin en prison' », Jurisource, le 6 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Le mystérieux voyageur' », Jurisource, le 12 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre sir Arthur Conan Doyle au moyen de la nouvelle 'L'escarboucle bleue' », Jurisource, le 13 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Le collier de la Reine' », Jurisource, le 14 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Le sept de cœur' mettant en vedette Arsène Lupin », Jurisource, le 17 avril 2023, « Le coffre-fort de madame Imbert », Jurisource, le 18 avril 2023 et , « La Perle noire », Jurisource, le 28 avril 2023.

The lawyer must know human nature. He must deal understandingly with its types and motives. These he cannot all find close around... For this learning he must go to fiction which is the gallery of life's portraits."<sup>2</sup>

Pour nos fins, j'ai reformulé cet extrait en ces termes plus contemporains et pertinents :

The [police officer] must know human nature. He [or she] must deal understandingly with its types and motives. These he [or she] cannot all find close around... For this learning he [or she] must go to fiction which is the gallery of life's portraits."

Mon objectif est donc d'étudier la nouvelle « Herlock Sholmes arrive trop tard » de Maurice Leblanc afin de décortiquer les enseignements portant sur les techniques policières qui s'y retrouvent, surtout en rapport aux entrevues des témoins en mettant l'accent sur leur comportement, sujet trop souvent négligé par rapport au comportement lors de leur témoignage au procès.<sup>3</sup>

## **Un survol thématique des techniques policières à la lumière de la nouvelle « Herlock Sholmes arrive trop tard »**

### **Comportement, la preuve du**

#### **Introduction : les allures à titre de témoignage**

D'emblée, qu'il me soit permis d'expliquer ma façon d'enseigner ma leçon quant à la preuve du comportement. Dans tous les cas où je cite un extrait de la nouvelle, la lectrice s'imagine qu'il s'agit d'une entrevue avec le personnage à titre de témoin en puissance qui répond aux questions de l'enquêtrice, bien avant le procès. Donc, l'enquêtrice va se poser la question si les réponses du témoin concordent avec ses allures, et ainsi de suite.

Allons de l'avant avec cette leçon et citons cet extrait tiré de la nouvelle « L'arrestation d'Arsène Lupin » de Maurice Leblanc : « ... C'était absurde d'ailleurs, car enfin rien dans les allures de ce monsieur ne permettait qu'on le suspectât. » En d'autres mots, l'enquêtrice doit elle se fier aux allures d'une personne afin de fonder (ou pas) une accusation? Qu'importe votre réponse, devriez-vous la revoir à la lumière de l'extrait qui suit, tiré du chapitre 8 du roman L'étrange cas du docteur Jekyll et de Mr. Hyde? La phrase est la suivante : « La physionomie du domestique confirmait amplement ses paroles ... » Exprimé autrement, l'écrivain R. L. Stevenson laissait voir que le visage d'un

<sup>2</sup> Voir "A List of One Hundred Legal Novel" (1922), 17 Ill. L. Rev. 26, page 31.

<sup>3</sup> Voir mes livres qui traitent de ce sujet : La plaidoirie : un juge se livre, Éditions Yvon Blais, Montréal, 2017, aux pages 81-143, L'évaluation du témoignage : un juge se livre, Éditions Yvon Blais, Montréal, 2008, aux pages 99-162, Advocacy : À Lawyer's Playbook, Thomson Carswell, Toronto, 2006, aux pages 35-66 et, enfin, Demeanour Evidence on Trial: A Legal and Literary Criticism, Sandstone Academic Press, Melbourne, Australie, 2008.

individu qui livre témoignage aux policiers puisse être scruté afin de déceler si la vérité a été décrite - que l'enquêtrice puisse passer au crible le visage et les paroles d'un quidam et d'en conclure si la vérité a été dépeinte.

À ce sujet, il sied de citer les paroles que Shakespeare attribue à certains de ses personnages les plus connus de sa pièce Macbeth<sup>4</sup> :

“Duncan: There's no art To find the mind's construction in the face...” (1-iv-12)  
[Traduction: « Il n'y a pas d'art — pour découvrir sur le visage les dispositions de l'âme ... »]

“Macbeth ... Away, and mock the time with fairest show: False face must hide what the false heart doth know. » (1-vii-92) [Traduction: « ... Allons, et jouons notre monde par la plus sereine apparence. — Un visage faux doit cacher ce que sait un cœur faux. »]

“Malcolm ... Let's not consort with them: To show an unfelt sorrow is an office Which the false man does easy...” (2-iii-135) [Traduction: « Ne les fréquentons pas: Montrer un chagrin non ressenti est un office Que l'homme faux fait facilement. »]

Fort de ces enseignements, il nous semble évident que la littérature appuie la thèse selon laquelle le commun des mortels est apte à évaluer les paroles d'autrui suivant les allures de ses interlocuteurs.<sup>5</sup> Soit, mais l'enquêtrice doit néanmoins faire preuve de retenue, car il s'agit de juger le comportement de personnes qui vous sont des étrangers jusqu'au moment d'entreprendre votre enquête.<sup>6</sup>

---

<sup>4</sup> Voir le document de travail “Investigations 101 – Lessons from Macbeth”, disponible *in* Blue Line, [www.blueline.ca], le 27 mars 2023, une revue dédiée aux questions policières.

<sup>5</sup> Par souci de commodité, on se limitera à une autre citation:

... Vous pensez bien que je ne crois pas à ces rumeurs. Et puis, je ne puis y croire lorsque je vous vois. Le vice s'inscrit lui-même sur la figure d'un homme. Il ne peut être caché. On parle quelquefois de vices secrets; il n'y a pas de vices secrets. Si un homme corrompu a un vice, il se montre de lui-même dans les lignes de sa bouche, l'abaissement de ses paupières, ou même dans la forme de ses mains ... Mais vous, Dorian, avec votre visage pur, éclatant, innocent ... je ne puis rien croire contre vous... [Le portrait de Dorian Gray, Oscar Wilde, Chapitre 12.]

<sup>6</sup> J'invite la lectrice à prendre connaissance des articles suivants que j'ai signés : « Le comportement dans l'appréciation du témoignage : un examen de la jurisprudence (1900-1910) pour guider les avocates d'aujourd'hui » – Jurisource.ca – le 9 mars 2022; « Le comportement dans l'appréciation du témoignage : un examen de la jurisprudence

## Les enseignements de la Cour suprême du Canada – un sommaire

*R. c. N.S.*, [2012] 3 R.C.S. 726, contient ces enseignements de la juge en chef McLachlin et des juges Deschamps, Fish et Cromwell :

26 Les changements dans le comportement du témoin peuvent s'avérer fort révélateurs; dans *Police c. Razamjoo*, [2005] D.C.R. 408, un juge de la Nouvelle-Zélande appelé à décider si les témoins pouvaient déposer en portant des burkas a fait remarquer ce qui suit:

[TRADUCTION] ... il existe des cas [...] où le comportement du témoin change radicalement au cours de sa déposition. Le regard qui dit "j'espérais ne pas avoir à répondre à cette question", parfois même un regard de pure haine porté sur l'avocat par un témoin qui a manifestement l'impression d'être pris au piège, peuvent être expressifs. Cela vaut également pour les changements brusques dans l'élocution, l'expression du visage ou le langage corporel. Le témoin qui passe d'une élocution calme au bafouillage nerveux; le témoin qui, au départ, parlait clairement et regardait son interlocuteur droit dans les yeux et qui commence à hésiter et à regarder ses pieds; le témoin qui, à un moment donné, devient nerveux et commence à transpirer, voilà autant d'exemples de situations où, malgré les obstacles culturels et linguistiques, le témoin transmet, du moins en partie par l'expression de son visage, un message concernant sa crédibilité. [par. 78] [Nous avons souligné.]

## Les enseignements du juge-en-chef Bowman

Relevons les renseignements du futur juge-en-chef Bowman *in Faulkner c. Canada*, [2006] ACI n° 173:

---

(1850-1899) pour guider les avocates d'aujourd'hui » – Jurisource.ca – le 2 mars 2022; « La preuve du comportement – un examen à la lumière des enseignements de la Cour fédérale » – Jurisource.ca – le 21 février 2022; « La preuve du comportement – un examen à la lumière des enseignements de la Cour canadienne de l'impôt » – Jurisource.ca - le 14 février 2022; « La preuve du comportement: Les enseignements de l'arrêt *Clarke c. Edinburgh and District Tramways Co.* à la lumière du roman Le contrat de mariage de Balzac – la question des « cillements » des témoins » – Jurisource.ca - le 3 février 2022; « La preuve du comportement – les enseignements de la Cour d'appel de l'Ontario du 7 janvier du 7 janvier 2022 à la lumière du roman de Balzac La maison du chat-qui-pelote – la question du témoin 'calme' et du témoin 'agressif' » - Jurisource.ca – le 27 janvier 2022; « La preuve du comportement: ce que Balzac enseigne aux plaideurs à la lumière du roman Eugenie Grandet – la question du voile, du visage et de la voix » Jurisource.ca, 24 janvier 2022; « La plaidoirie et l'examen es grands principes visant l'appréciation du comportement du témoin », Jurisource.ca, le 5 avril 2016.

[13] Je pense qu'il est important que les juges ne soient pas trop prompts à tirer des conclusions relatives à la crédibilité. J'ai dit ce qui suit dans la décision *1084767 Ontario Inc. (Celluland) c. Canada*, [2002] A.C.I. n° 227 (QL) :

8 La preuve de chacun des deux témoins est radicalement opposée à celle de l'autre. J'ai pris le jugement en délibéré puisque je ne crois pas approprié de tirer à la légère des conclusions relatives à la crédibilité ou, de façon générale, de rendre ces conclusions oralement à l'audience. Le pouvoir et l'obligation d'établir des conclusions relatives à la crédibilité sont l'une des plus lourdes responsabilités d'un juge de première instance. Le juge doit exercer cette responsabilité avec soin et après mûre réflexion puisqu'une conclusion défavorable de la crédibilité suppose que l'une des parties ment sous la foi du serment. Vouloir mettre un terme rapidement à une affaire ne peut être une excuse justifiant le mauvais usage de ce pouvoir. La responsabilité qui repose sur le juge d'un procès qui doit tirer des conclusions relatives à la crédibilité doit être particulièrement rigoureuse si l'on considère que l'on ne peut pratiquement pas en appeler de telles conclusions.

...

14 J'estime toujours qu'à titre de juges nous avons envers les personnes qui comparaissent devant nous le devoir de faire preuve de prudence et de prendre le temps nécessaire pour bien réfléchir lorsqu'il s'agit de tirer des conclusions au sujet de la crédibilité. Selon les études que j'ai consultées, les juges ne réussissent pas mieux que les autres à parvenir à une conclusion exacte sur la crédibilité. Nous n'avons pas le monopole de la perspicacité et de l'acuité et ne sommes pas supérieurs à d'autres personnes, comme les psychologues, les psychiatres ou les profanes, qui ont été testés. Étant donné que nous devons, dans le cadre de notre travail, arriver à des conclusions au sujet de la crédibilité, nous devons au moins nous acquitter de cette tâche avec une certaine humilité et en étant conscients de notre propre faillibilité. Je sais que les tribunaux d'appel disent qu'ils doivent faire preuve de retenue à l'égard des conclusions de fait des juges de première instance parce que ces derniers ont eu l'occasion d'observer le comportement des témoins au moment de leur témoignage. Eh bien, j'ai pour ma part vu des menteurs accomplis me regarder droit dans les yeux et me raconter les mensonges les plus flagrants de façon confiante, directe et franche; par contre, il y a des témoins honnêtes qui évitent de regarder le juge dans les yeux, qui bégayent, qui hésitent en parlant, qui se contredisent et qui finissent par présenter un témoignage qui est un fouillis total. Certains juges semblent quand même croire qu'ils peuvent instantanément faire la distinction entre ce qui est vrai et ce qui est faux et prononcer sur-le-champ un jugement fondé sur la crédibilité. La réalité est tout simplement que les juges, lorsqu'ils entendent des témoignages contradictoires, n'ont probablement, au mieux, qu'une chance sur deux de tirer la bonne conclusion quant à la crédibilité, et que leurs chances de le faire diminuent probablement s'ils fondent leur conclusion sur une simple réaction viscérale à un témoin. De plus, si une conclusion défavorable au sujet de la

crédibilité est tirée, il faut absolument exposer les motifs à l'appui de la conclusion. [Soulignement ajouté.]

Fort de ces enseignements, il nous semble évident que la littérature appuie la thèse selon laquelle le commun des mortels est apte à évaluer les paroles d'autrui suivant les allures de ses interlocuteurs. Soit, mais l'enquêtrice doit néanmoins faire preuve de retenue, car il s'agit de juger le comportement de personnes qui vous sont des étrangers jusqu'au moment d'entreprendre votre enquête.

### **Propos introductifs : J'ai rarement vu la plupart des éléments dont étude est faite sous ce vocable**

D'entrée de jeu, je dois signaler que la plupart des éléments de la preuve du comportement me sont familiers, car j'ai lu des jugements, des articles dans la presse et de la doctrine à ce sujet. Cela étant, je n'ai pas de mémoire d'avoir jamais constaté qu'un témoin frissonnait en déposant, nonobstant le nombre insigne de crimes dont les faits m'ont été relatés. Cela étant, bien que je n'aie pas été témoin de la plupart des éléments décrits plus loin, j'ai souvent vu ce qui suit, tiré de la nouvelle « Le collier de la Reine » :

... Ses paroles retentirent quelques secondes dans le silence inquiet, et sur le visage de M. et Mme de Dreux, se lisait un effort éperdu pour comprendre, en même temps que la peur, que l'angoisse de comprendre...

Au demeurant, la preuve du comportement se résume à cette quête parmi non seulement les juges, mais aussi les enquêtrices, à « lire » ce que les visages d'autrui expriment, sans pour autant négliger les gestes, les hésitations, et ainsi de suite.

### **Comportement – le chapelet des éléments**

#### **Abasourdissement**

« ... Mais Louis XVI ? demanda Devanne, abasourdi. –

#### **Ahurissement**

« ... Vous n'êtes pas blessé ? – Non, non, fit Devanne en se relevant, pas blessé, mais ahuri, j'en conviens... »

#### **Air**

« ... et il déclara, de l'air satisfait de quelqu'un qui annonce une grosse nouvelle. »

#### **Angoisse**

« ... une sorte d'impatience, mêlée d'angoisse, étreignait la jeune fille... »

#### **Apparence**

« Horace Velmont parut plutôt vexé... »

### **Aspect**

« ... On fut un peu déçu par son aspect de bon bourgeois ... »

### **Attitude**

« ... [il] prenait la chose en plaisantant. » Et, puis : « ... pourtant Arsène Lupin avait promis avec une telle solennité ! » Enfin, « J'ai tenu ma promesse de cette nuit. Arsène Lupin était près d'elle, et autour d'eux il n'y avait personne. Il répéta, l'attitude hésitante, la voix timide ... »

### **Balbutier**

« ... Qu'elle n'ait pas peur de moi !... », Mais soudain elle tressaillit et balbutia ... »

### **Bougonner**

« ... Excellent moyen pour me faciliter la besogne, bougonna l'Anglais... »

### **Bouleversements**

« ... puis, d'un coup, écarta le rideau. Ils se virent. Arsène murmura, bouleversé ... »

### **Déconcertement**

« ... Ce ton peu engageant déconcerta Devanne qui, s'efforçant de plaisanter ... »

### **Exclamations**

« ... Des exclamations accueillirent ces paroles... »

### **Flegme**

« ... Herlock Sholmes prononça, flegmatique : – Vous n'êtes pas blessé ? »

### **Gestes**

« ... il fit un pas vers elle avec l'intention de lui parler. Mais elle eut un geste de recul, puis se leva vivement, comme prise d'effroi ... » Voir aussi : « Aoh ! dit-il, en accompagnant cette exclamation d'un geste de colère... »

**Grave**

« ... Il fut tour à tour amusant et grave, éloquent et spirituel... » Et, plus tard, nous lisons : « Elle était grave et soucieuse ... »

**Hésiter**

« Elle se retourna, hésita un instant, parut écouter le silence effrayant... » Et : « J'ai tenu ma promesse de cette nuit. Arsène Lupin était près d'elle, et autour d'eux il n'y avait personne. Il répéta, l'attitude hésitante, la voix timide ... »

**Interloquer**

« ... Ah ! vous avez besoin d'une lanterne et d'une échelle ? – Apparemment, puisque je vous les demande. Devanne, quelque peu interloqué, sonna... »

**Murmurer**

« ... il murmura tristement, envahi d'un flot de souvenirs ... »

**Regard**

« ... puis il se promena de tous côtés comme un regard inquiet ... » Plus loin, nous lisons : « ... » Mais soudain elle tressaillit et balbutia : – Écoutez... des pas... j'entends marcher... Il la regarda avec étonnement. Elle semblait bouleversée, ainsi qu'à l'approche d'un péril... » Enfin : « ... Arsène Lupin eut l'impression d'être saisi, emprisonné, enregistré par ce regard, plus exactement et plus essentiellement qu'il ne l'avait jamais été par aucun appareil photographique. »

**Ricaner**

« Il y eut un silence, et Valmont ricana ... »

**Rire**

« Oh ! s'écria Devanne en riant ... » et, « Horace Valmont éclata de rire ... » Enfin, « ... Il riait à gorge déployée, incapable de se contenir. »

**Rougir**

« ... Une grande confusion l'envahit, et il rougit de se trouver là ... » Plus loin, nous lisons : « ... Une seconde, leurs regards se croisèrent. Elle rougit et détourna la tête ... »

**S'écrier**



« ... L'un deux s'écria ... » Plus loin, « Oh ! s'écria Devanne en riant ... » Et, de plus : « ... Devanne, cependant, s'écria, plein d'exubérance ... »

### **Silence**

« Son silence fut terrible, insondable, plus violent que la rage la plus farouche... »

### **Solennité**

« ... Avec une certaine solennité, Devanne saisit la lettre L... »

### **Soupirer**

« ... Quelquefois Lupin s'attardait devant un magnifique bahut ou un superbe tableau et soupirait : – Trop lourd, celui-là... trop grand... » Et : « ... Mais, ayant levé la tête, l'Anglais poussa un soupir de soulagement ... »

### **Sourire**

« ... Il sourit avec amertume ... » Voir aussi : « ... Un sourire de contentement plissa les lèvres minces du détective... »

### **Tête**

« ... Une seconde, leurs regards se croisèrent. Elle rougit et détourna la tête ... »

### **Ton**

« ... Ce ton peu engageant déconcerta Devanne qui, s'efforçant de plaisanter ... » Et : « D'un ton sec, en phrases qui semblaient comptées d'avance ... » Enfin, trois exemples pertinents : « L'hommage lui plaisait. Il prononça, en hochant la tête ... » ; « ... il affirma d'un ton convaincu : – Oh ! c'est un homme, en effet ... » et « Au débarcadère, il dit simplement, sans colère cette fois, mais d'un ton où l'on sentait toute la volonté et toute l'énergie du personnage ... »

### **Trembler**

« ... Elle était là, interdite, tremblante, et ses yeux contemplaient avec terreur l'immense pièce dévastée... »

### **Tressaillir**

« ... Qu'elle n'ait pas peur de moi ! ... » Mais soudain elle tressaillit et balbutia ... » Plus loin : « ... tout à coup, il tressaillit ... »

**Tristesse**

« ... il murmura tristement, envahi d'un flot de souvenirs ... »

**Trouble**

« ... Mademoiselle, permettez-moi... Il s'interrompit, frappé par le trouble de la jeune fille... »

**Voix**

« J'ai tenu ma promesse de cette nuit. Arsène Lupin était près d'elle, et autour d'eux il n'y avait personne. Il répéta, l'attitude hésitante, la voix timide ... »  
Leblanc a ajouté : « ... Il y eut dans sa voix une nuance imperceptible d'ironie qu'il regretta aussitôt ... »

**Yeux**

« ... Elle était là, interdite, tremblante, et ses yeux contemplaient avec terreur l'immense pièce dévastée... » Plus loin, l'auteur a écrit : « ... et d'un œil à la fois si enveloppant et si aigu ... »

**Discernement dans le cadre des enquêtes****Discernement – craindre les vantards**

« ... Suivez-moi. – Dans le souterrain ? – Vous avez peur ? – Non, mais êtes-vous sûr de vous y reconnaître ? – Les yeux fermés ... » Ce type de fanfaron est à craindre, tout comme la bravade.

**Discernement – identité, la preuve de l'... – mise en garde**

L'enquêtrice doit veiller au grain, car la Cour suprême du Canada nous enseigne que les cours doivent faire preuve de retenue avant de conclure qu'un témoignage portant sur l'identité est suffisant pour appuyer une déclaration de culpabilité. Ainsi, relevons ce passage qui étaye la thèse selon laquelle il est difficile pour monsieur ou madame Tout-le-Monde à démontrer des justifications suffisantes pour ce type de preuve – on se trompe si aisément:

– C'est étrange ce que vous ressemblez à Arsène Lupin, Vermont ! – Vous le connaissez ! – Oh ! comme tout le monde, par ses photographies, dont aucune n'est pareille aux autres, mais dont chacune laisse l'impression d'une physionomie identique... qui est bien la vôtre.

## **Discernement – tout s’explique et ainsi, vous avez réussi**

Relevons ce que Maurice Leblanc a écrit à ce sujet :

« C’est Velmont qui a fait le coup, et Velmont n’est autre qu’Arsène Lupin. »  
 Tout s’expliquait ainsi, et rien ne s’expliquait autrement.

Si vous êtes en mesure de suivre cette formule en guise de conclusion, vos résultats semblent être conséquents et cohérents, sans pléonasme.

## **Interviewer les témoins**

### **Interviewer – questions bien rodées d’avance**

Relevons cette phrase qui semble vous donner un bon patron : « D’un ton sec, en phrases qui semblaient comptées d’avance, et avec quelle parcimonie ! Sholmes lui posa des questions sur la soirée de la veille, sur les convives ... » À chacune son style, mais il faut faire beaucoup de travail au préalable.

## **Professionalisme et le travail de l’enquêtrice**

### **Professionalisme – échec (et mat) – pas toujours des succès**

Ci-joint un extrait qui vous rappelle que le travail acharné est souvent mal récompensé. Ainsi : « On a cherché, mais vainement ... » Il ne faut pas se décourager, car certaines enquêtes donnent lieu au constat qui suit : « ... Une grande confusion l’envahit, et il rougit de se trouver là, dans cette vilaine posture du voleur qu’on prend en flagrant délit... »

### **Professionalisme – travail acharné**

Pour bien réussir, vous devez entreprendre vos tâches avec l’obstination de la personne qui désire avoir gain de cause. Relevons cet exemple de la nouvelle : « Il se promena d’un bout à l’autre de la pièce en réfléchissant ... » De plus, cet extrait est pertinent : « Monsieur Devanne, tout le monde n’est pas apte à déchiffrer les énigmes. » Raison de plus de travailler d’arrache-pied.

## **En guise de conclusion**

Je suis loin de croire que cet article, ou l’ensemble de mes documents de travail, vont faire de vous, à l’instar de Sherlock Holmes « le grand policier anglais pour qui il n’est point de mystère ... le plus extraordinaire déchiffreur d’énigmes que l’on ait jamais vu ... » tel que l’auteur l’a décrit dans le cadre de cette nouvelle, car il s’agit d’un prodigieux personnage qui semble forgé de toutes pièces par l’imagination d’un romancier. Quant à vous, vous êtes sujet aux forces et faiblesses de tout autre être humain. Toutefois, vous

pouvez certainement y puiser des aperçus révélateurs quant au travail de la détective, tout en vous amusant...